



Voice of the Voiceless

**Le bien-être des animaux en Région bruxelloise :**

**Bilan de mi-parcours du mandat de  
la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets**

**Janvier 2017**



## Introduction

Depuis la sixième réforme de l'Etat en 2014, le Bien-être des animaux est une compétence partagée entre les 3 Régions de Belgique. Depuis les élections régionales de mai 2014, chaque Gouvernement régional dispose d'un ministre portant explicitement le Bien-être animal dans sa titulature, en place pendant 5 années. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la compétence est prise en charge par une Secrétaire d'Etat, Bianca Debaets (CD&V), en fonction depuis juillet 2014.

En janvier 2017, les ministres sont donc à la **moitié de leur mandat**. L'occasion pour GAIA de dresser **un bilan de mi-parcours des résultats, des avancées mais aussi des occasions manquées** de la Secrétaire d'Etat bruxelloise au Bien-être animal.

Nous avons réparti la thématique du bien-être animal en quatre sections :

1) **maltraitance et institutions**, 2) **animaux de compagnie et domestiques**, 3) **animaux en élevage** et 4) **animaux en laboratoire**. A la fin de chaque section, nous présentons un résumé des différents points, selon le classement suivant :

	- Actions positives effectivement entreprises par la Secrétaire d'Etat
	- Actions qui devraient être entreprises
	- Actions négatives
	- Les déclarations d'intention

Une cinquième section évalue ensuite quels engagements pris dans l'**accord de majorité bruxellois** ont déjà été concrétisés.

## 1) Maltraitance et institutions

- La Secrétaire a mis en place sur Internet un **formulaire de dépôt de plainte** contre la maltraitance animale. Le suivi des plaintes est assuré par des inspecteurs du service Bruxelles-Environnement de la Région, habilités à prendre des mesures contre les infractions à la loi. Le service Bien-être animal compte au total 9 personnes. Parmi eux, 4 inspecteurs-vétérinaires, dont deux étant prévus pour des contrôles sur le terrain. Dans un article du journal La Dernière Heure du 16 mars 2016, la Secrétaire d'Etat a annoncé que le service a reçu 150 plaintes sur l'année 2015.
- Suivant le modèle qui existait au niveau fédéral jusqu'en 2014, le **Conseil bruxellois du Bien-être animal** a été mis sur pied fin 2016. Son rôle est d'aviser le Gouvernement sur des sujets précis. Si GAIA se réjouit d'en faire partie et espère que des résultats concrets seront obtenus, nous regrettons néanmoins qu'il ait fallu attendre deux ans et demi pour créer ce Conseil. A son inauguration, la Secrétaire d'Etat a déjà annoncé plusieurs thématiques qui devront être examinées : la commercialisation des animaux, et en particulier des chiens et des nouveaux animaux de compagnie, ainsi que l'évaluation du plan chats. Selon GAIA, les priorités sont : la question de la stérilisation des chats, la gestion des pigeons, les nouveaux animaux de compagnie et la problématique de l'abattage sans étourdissement.
- En prenant l'exemple de ce qui se fait par exemple en Wallonie, GAIA estime que la Secrétaire d'Etat pourrait agir davantage contre les cas de maltraitance animale. Nous pensons à un **durcissement des sanctions** contre les infractions, d'un travail auprès des **zones bruxelloises de police** pour qu'elles disposent d'une personne de référence pour gérer les cas de maltraitance, d'une demande auprès des communes afin que toutes se dotent d'un **échevin du Bien-être animal**... L'accord gouvernemental bruxellois, adopté à l'issue des élections régionales de 2014, prévoit d'ailleurs que Bruxellois doit « sanctionner plus sévèrement les infractions au bien-être des animaux ».
- De même, nous verrions d'un très bon œil un **travail de la Secrétaire d'Etat auprès des écoles**, afin d'éveiller les élèves aux intérêts des animaux. A titre d'exemple, une mallette éducative pourrait par exemple être lancée en partenariat avec la ministre de l'Enseignement, avec l'appui de GAIA.
- Notons que la Secrétaire d'Etat a indiqué au Parlement, en réponse à une question parlementaire le 23 juin 2015, sa position en faveur d'une **modification du Code civil belge**, qui reconnaîtrait le statut des animaux en tant qu'êtres sensibles, par souci de cohérence avec le Code pénal. Si le Code civil n'est pas une compétence des Régions, nous espérons que cela n'empêchera pas Madame Debaets d'ouvrir le débat avec des personnalités de son parti élus à un niveau de

pouvoir fédéral. (Selon un sondage Ipsos de 2015, **82 %** des Bruxellois sont pour une modification du code civil allant dans ce sens.) Notons que GAIA demande en parallèle que la protection des animaux soit une valeur reprise dans la Constitution en tant que devoir de l'Etat : une mesure qui pourra avoir un véritable impact. Espérons que cette idée soit abordée également.

**En bref :**



- Formulaire de dépôt de plainte
- Conseil bruxellois du Bien-être animal



- Durcissement des sanctions contre les infractions
- Bien-être animal dans les zones bruxelloises de police
- Echevins du Bien-être animal
- Travail auprès des écoles



- Statut de l'animal

## 2) Animaux de compagnie et domestiques

- Annoncée de longue date, c'est une mesure importante que la Secrétaire d'Etat doit encore concrétiser : la **stérilisation obligatoire des chats domestiques**. GAIA l'attend impatiemment, car c'est la seule qui permettra de réduire drastiquement le problème de la surpopulation des chats errants et de l'engorgement des refuges et des milliers d'euthanasies d'animaux en bonne santé. La Secrétaire d'Etat a cependant indiqué en septembre dernier par voie de presse que « le timing n'était pas encore déterminé ». Selon GAIA, il est inutile d'attendre, d'autant plus que Bruxelles est déjà en retard par rapport à la situation en Wallonie. Il y a même urgence : en 2015, pas moins de 37 % des chats dans les refuges bruxellois ont dû être euthanasiés. (**84 %** des Bruxellois sont pour la stérilisation obligatoire des chats.)

- Une vaste **campagne de sensibilisation** sur ce thème a cependant été lancée auprès des citoyens bruxellois en décembre 2016.

- **L'identification et l'enregistrement obligatoires des chats** devraient être bientôt effectifs, via une base de donnée nationale qui serait fonctionnelle en 2017.

- La mesure est antérieure à l'entrée en fonction de la Secrétaire d'Etat, mais notons que la Région bruxelloise accorde des **subsides annuels aux communes qui mènent une politique de stérilisation des chats errants**.
- Des actions sont également souhaitables contre la **vente d'animaux de compagnie** en élevages, magasins, marchés (chiens, chats, rongeurs...), qui se passent très souvent dans de mauvaises conditions, ainsi que contre **la publicité pour animaux**, qui encourage les achats impulsifs. Dans une réponse à une question parlementaire le 19 avril 2016, la Secrétaire d'Etat a indiqué qu'elle souhaitait d'abord que le Conseil du Bien-être animal se penche sur ces questions avant de prendre position. Ces mesures seraient d'autant plus pertinentes que l'accord gouvernemental prévoit d' « élaborer des normes plus sévères pour le traitement des animaux, et en particulier celui des chiens et des nouveaux animaux de compagnie ».
- GAIA est favorable à l'interdiction des **manèges à poneys**, d'où frustration et ennui subis par ces animaux, dans lesquels des équidés sont forcés de tourner en rond. Ces attractions n'ont pas de valeur éducative et présentent une image rétrograde de l'utilisation d'animaux. Elles suscitent l'indignation d'un nombre grandissant de citoyens. Pourtant, la Secrétaire d'Etat a laissé entendre, en réponse à une question parlementaire le 23 juin 2015, qu'elle n'envisageait pas une modification de la loi à cet égard.
- La **gestion des populations de pigeons bisets** ne fait l'objet de pratiquement aucun encadrement. Ces oiseaux domestiques sont les premières victimes de leur surpopulation, qui est la plupart du temps gérée de manière catastrophique par les autorités locales. Captures, euthanasies de masse, méthodes répulsives dangereuses... utilisées sur des animaux sensibles, ces méthodes manquent autant d'éthique que d'efficacité. GAIA est favorable à un encadrement législatif régional de la gestion des pigeons en ville, qui préconiserait une méthode douce telle que l'installation de pigeonniers contraceptifs. En réponse à une question parlementaire le 14 juin 2016, la Secrétaire d'Etat a indiqué qu'elle était favorable à une politique régionale en la matière. GAIA attend la concrétisation de cette intention. Ce sera éventuellement le rôle du Conseil du Bien-être animal de se pencher sur la thématique.
- Notons que suite à un courrier de GAIA, Madame Debaets a assuré qu'elle n'envisageait pas d'assouplir les règles en matière de **commercialisation et de détention de races de chats hybrides**, telles que les chats Savannah ou Bengal, malgré les demandes de certains éleveurs. Une bonne nouvelle, dans la mesure où l'élevage de races hybrides n'est pas sans poser des problèmes sérieux de bien-être et d'adaptabilité.

## En bref :



- Campagne de sensibilisation sur la stérilisation des chats
- Mise en route identification et enregistrement obligatoires des chats
- Poursuite de la politique de subsides aux communes pour la stérilisation des chats errants
- Pas de vente ni de détention de races de chats hybrides



- Vente d'animaux de compagnie
- Publicité pour animaux



- Manèges à poneys



- Stérilisation obligatoire des chats domestiques
- Gestion des populations de pigeons

### 3) Animaux en élevage

- La Secrétaire d'Etat a introduit une proposition d'Ordonnance **interdisant l'élevage d'animaux à fourrure** en Région bruxelloise. Si la Région n'est pas concernée par ce type d'élevage, la mesure envoie cependant un signal clair et important. Cependant, le texte a été approuvé par le Gouvernement bruxellois mais n'a visiblement toujours pas fait l'objet d'un vote au Parlement.
- Notons qu'à la demande de GAIA, la Secrétaire d'Etat a co-signé – aux côtés de ses homologues wallon et flamand – une lettre demandant aux autorités européennes de **revoir le Règlement européen sur le transport d'animaux**, qui, en l'état, ne garantit en rien que les mesures minimales de respect des animaux soient respectées dans la pratique.
- Concernant la problématique de l'abattage d'animaux sans étourdissement, GAIA regrette que la Région ait permis l'**installation d'abattoirs temporaires** (en 2015) et même **organisé un abattoir « modulaire »** (en 2016) lors de la fête musulmane du sacrifice, en infraction avec la loi européenne, qui interdit les abattages rituels sans étourdissement s'ils ont lieu en dehors d'un abattoir agréé. Le Gouvernement bruxellois a toutefois décidé de **ne plus prendre en charge l'organisation de la fête du sacrifice en 2017**, et de promouvoir le don plutôt que le sacrifice d'un animal.

- Par ailleurs, la Secrétaire d'Etat n'a pris à ce jour encore **aucune initiative concrète pour mettre fin à la souffrance inutile et évitable des animaux abattus sans étourdissement** – une pratique qui a cours toute l'année dans les abattoirs. Le consensus scientifique est pourtant clair : l'abattage sans étourdissement est unanimement condamné par les spécialistes vétérinaires, et des méthodes – acceptables pour les communautés religieuses – existent pour plonger les animaux dans un état d'insensibilité. Le problème doit être résolu sans attendre, d'autant plus qu'un Etat (ou une Région) membre de l'UE a parfaitement la possibilité de légiférer dans le sens d'une interdiction de l'abattage sans étourdissement, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. (**83 %** des Bruxellois sont pour l'interdiction de l'abattage sans étourdissement.)
- Si la Région bruxelloise n'est pas – ou très peu – concernée par l'agriculture et l'élevage d'animaux, il serait cependant utile d'**adopter plusieurs mesures progressistes**, qui ont une signification symbolique et qui enverraient un signal fort aux autres Régions : l'interdiction de la castration des porcelets, l'interdiction du gavage des palmipèdes pour la production de foie gras (**67 %** des Bruxellois y sont favorables), etc.
- L'accord gouvernemental bruxellois prévoit d'« encourager les **restaurants collectifs** à inclure dans leur cahier des charges des dispositions spécifiques relatives aux produits respectueux du bien-être animal ». A ce stade, nous n'avons pas connaissance d'une action dans ce sens.

#### En bref :



- Interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure
- Demande à la Commission européenne de revoir la législation (Règlement) sur le transport d'animaux



- Installation d'abattoirs temporaires en 2015
- Organisation d'un abattoir « modulaire » en 2016



- Pas de mesure pour mettre fin à l'abattage sans étourdissement
- Absence de mesures symboliques pour les animaux d'élevage



- Fin de l'organisation de la fête du sacrifice en 2017

## 4) Animaux en laboratoire

- Depuis 2009, la loi belge impose la création d'un **Centre pour les méthodes alternatives à l'expérimentation animale**. Jusqu'à présent, cette obligation est toujours restée lettre morte. Interrogée à ce sujet au Parlement, la Secrétaire d'Etat n'a pas donné de réponse concrète concernant ce Centre. (**85 %** des Bruxellois pensent qu'un tel centre est nécessaire.)
- Notons toutefois que la Secrétaire d'Etat a **alloué un budget de 30.000 euros à la VUB**, en soutien à la recherche vers le remplacement possible de certaines expériences sur animaux par des méthodes substitutives.
- Par ailleurs, suite à l'enquête de GAIA au sein du laboratoire de la VUB (Université Libre néerlandophone de Bruxelles), montrant des cas graves de souffrance animale et de négligence consternante, Madame Debaets a indiqué que **l'université ne pouvait plus démarrer de nouveaux projets de recherche sur animaux pendant trois mois**. Elle a également appelé à la création d'un **cadastre national de toutes les expérimentations animales**.
- GAIA a présenté plusieurs projets et idées réalistes et concrets permettant d'avancer dans la protection des animaux utilisés en laboratoire. Citons la possibilité d'interdire les **expériences sur animaux pour la fabrication de produits d'entretien, d'interdire les tests sur les chiens et les chats (84 %** des Bruxellois sont pour)... Jusqu'à présent, aucune mesure concrète n'a vu le jour ; au Parlement bruxellois, la Secrétaire d'Etat a laissé entendre qu'elle n'avait pas la possibilité d'adopter une législation plus restrictive que la Directive européenne sur l'expérimentation animale, mais GAIA et plusieurs juristes ne partagent pas cet avis : rien n'empêche un Etat (ou une Région) membre d'adopter une politique spécifique en matière d'expérimentation animale.
- Plus largement, GAIA regrette une absence de vision stratégique concrète et des mesures structurelles en vue de réduire graduellement mais réellement le nombre d'animaux en laboratoire. Des initiatives ponctuelles sont prises mais aucune mesure structurelle efficace.
- Enfin, l'accord gouvernemental prévoit notamment d'**interdire progressivement les expériences sur les primates (82 %** des Bruxellois sont pour). GAIA espère voir des engagements concrets pour parvenir à cette évolution nécessaire.

## En bref :



- Budget de 30000 euros à la VUB pour mettre fin à des tests sur animaux
- Plus de nouvelles recherches sur animaux à la VUB pendant 3 mois



- Pas de Centre belge pour les méthodes alternatives
- Pas d'interdiction des tests sur animaux pour produits d'entretien
- Pas d'interdiction des tests sur les chiens et les chats
- Absence de vision stratégique concrète et des mesures structurelles en vue de réduire graduellement mais réellement le nombre d'animaux en laboratoire



- Cadastre national des expérimentations animales
- Interdiction progressive des expériences sur les primates

## 5) Accord de majorité

Après ces 2,5 premières années du mandat de la Secrétaire d'Etat, examinons plus en détails quels engagements pris dans l'accord de majorité wallon ont déjà été concrétisés :



*- encourager l'insertion de clauses spécifiques en faveur des produits respectueux du bien-être animal dans les cahiers des charges utilisés dans les restaurants collectifs ;*



*- interdire immédiatement l'élevage d'animaux pour la production de fourrure ;*



*- limiter les expériences sur animaux au strict nécessaire et interdire de manière progressive les expériences faites sur des primates ;*



*- accorder une attention particulière à la bonne exécution du plan de stérilisation des chats ;*



*- renforcer les normes en matière de commercialisation des animaux en particulier les chiens et les nouveaux animaux de compagnie ;*



*- soutenir les associations de détenteurs, de protecteurs d'animaux et de vétérinaires afin de sensibiliser la population au bien-être animal ;*



*- renforcer les sanctions et le suivi pour les infractions au bien-être animal (maltraitance, négligence, abandon, élevage clandestin et soutenir les initiatives visant à diminuer la souffrance animale, notamment la Déclaration de Bruxelles du 16 décembre 2010).*

## Conclusion

Après analyse des actions effectuées par la Secrétaire d'Etat bruxelloise au Bien-être animal pendant cette première moitié de mandat, GAIA salue les quelques mesures (dont une mesure légale) adoptées pour la protection des animaux de compagnie et pour contrer les cas de maltraitance individuelle d'animaux. Signalons également l'interdiction de l'élevage d'animaux pour la fourrure — une mesure symbolique mais importante pour le signal clair qu'elle envoie et par souci de cohérence avec l'interdiction wallonne— et la campagne de sensibilisation sur la stérilisation des chats.

Cependant, la Région bruxelloise a pris un certain retard par rapport à la situation en Wallonie ; plusieurs annonces importantes restent à concrétiser et d'autres actions sont plus que nécessaires avant la fin de la législature en 2019, notamment dans le cadre de l'expérimentation animale.

Pour le travail qu'elle a réalisé pendant cette première moitié de mandat, GAIA donne à la Secrétaire d'Etat au Bien-être animal la note de :

# 11 / 20